



**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE (RPQS)
ASSAINISSEMENT
EXERCICE 2024**



Sommaire

Page 1	Préambule
Page 2	Les contrats sur Thelloise
Page 3	Les indicateurs-types
Page 3-4-5	Les indicateurs des contrats sur Thelloise
Page 6	Autres informations sur l'assainissement collectif et indicateurs du service d'assainissement non collectif
Page 7	Annexes : Factures-types – Comptes d'exploitation - Programme pluriannuel de travaux et études

Le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS)

Sur le territoire de la Communauté de communes Thelloise (CCT), l'exploitation des systèmes d'assainissement collectif et le service à l'usager sont assurés via des contrats de **délégations de services publics (DSP)**. Celles-ci ont été confiées aux sociétés SUEZ et VEOLIA. Ces dernières doivent chaque année produire un **Rapport Annuel du Délégué (RAD)**. Ces documents sont disponibles sur le site internet de la Communauté.

C'est sur la base de ces RAD qu'est complété le présent RPQS de la CCT. En effet, en complément des RAD, la CCT se doit néanmoins de présenter chaque année son propre **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)**. Conformément à la réglementation, ce dernier doit stipuler des **indicateurs** relatifs au fonctionnement ou aux performances du service (cf. page 3). Ceux-ci sont donc déjà renseignés dans les RAD des délégataires SUEZ et VEOLIA. La CCT gérant plusieurs contrats, les données à présenter sont récapitulées dans ce présent rapport sous la forme de **tableaux de synthèse** en reprenant les informations des exploitants sauf pour certaines.

Il a également été complété par la CCT un site internet dédié, **www.services.eaufrance.fr**, qui donne accès aux indicateurs du service pour les différents contrats ou système d'assainissement.

Une partie de ce rapport est également consacrée à **l'assainissement individuel** (non collectif).

Rapport d'Activités Annuel – Rapport sur le Prix Qualité et Service (RPQS) de l'Assainissement Année 2024 – rapport édité en aout 2025.

Pôle Assainissement Gemapi – Communauté de communes Thelloise (CCT)

03-44-26-99-67 / assainissement@thelloise.fr

www.thelloise.fr - rubrique : Services aux Usagers /Assainissement.



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe · 60530 Neuilly-en-Thelle · Tél. 03.44.26.99.50 · Fax. 03.44.26.99.77

thelloise.fr

[thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

[@Thelloise](https://twitter.com/Thelloise)

[cc_thelloise](https://www.instagram.com/cc_thelloise)

I- Récapitulatif / Numérotation des contrats - Répartition des communes par contrat

La compétence « **traitement** » (épuration des eaux usées en station d'épuration) est parfois gérée à part de celle de « **collecte** » (collecte et transfert des eaux usées jusqu'à la station via les réseaux d'eaux usées).

T : traitement / C : Collecte

Commune (par ordre alphabétique)	Compétence exercée			
	T	Contrat n°	C	Contrat n°
ABBECOURT	X	1	X	1
ANGY	X	6	X	6
BALAGNY SUR THERAIN	X	6	X	6
BERTHECOURT	X	1	X	1
BLAINCOURT LES PRECY	X	5	X	5
BORAN SUR OISE	X	1	X	1
CAUVIGNY	X	7	X	7
CHAMBLY	-	-	X	1
CIRES LES MELLO	X	8	X	8
CROUY EN THELLE	X	2	X	2
ERCUIS	X	2	X	2
FRESNOY EN THELLE	X	2	X	2
HONDAINVILLE	X	1	X	1
LACHAPELLE ST PIERRE	X	1	X	1
MELLO	X	8	X	8
MESNIL EN THELLE	X	2	X	2
MORANGLES	X	2	X	2
MORTEFONTAINE EN TH.	X	1	X	1
NEUILLY EN THELLE	X	2	X	2
NOAILLES	X	1	X	1
NOVILLERS LES CAILLOUX	X	1	X	1
PONCHON	X	1	X	3
PRECY SUR OISE	X	5	X	5
ST FELIX	-	-	X	4
ST SULPICE	X	1	X	1
STE GENEVIEVE	X	1	X	1
THURY SS CLERMONT	X	1	X	1
ULLY ST GEORGES	X	1	X	1
VILLERS ST SEPULCRE	X	1	X	1
VILLERS SOUS ST LEU	X	5	X	5

Remarques :

- ✓ Sur les communes de Belle-Eglise, Dieudonne, Puiseux le Haubergier, la compétence assainissement collectif est gérée par le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons (SMAS), avec traitement à la station de Méru.
- ✓ La compétence traitement sur la commune de Chambly est gérée par le Syndicat Intercommunal de Persan Beaumont et Environ (SIAPBE), avec traitement à la station de Persan.
- ✓ La station de traitement de type lagunage sur la commune de Saint Félix n'était pas gérée en délégation de service public. La station a été mise hors service fin 2024 et la commune raccordée sur celle de Hermes.

Numéro du (appellation)	Communes (par contrat)	Compétences du contrat : Traitement (site de la station d'épuration) et/ou collecte
1 Principal	ABBECOURT	Traitement (station d'Abbecourt) et collecte
	BORAN SUR OISE	Traitement (station de Boran) et collecte
	CHAMBLY	Collecte
	HONDAINVILLE - THURY SS CLERMONT	Traitement (station de Hondainville) et collecte
	LACHAPELLE ST PIERRE - ULLY ST GEORGES	Traitement (station d'Ullly) et collecte
	BERTHECOURT MORTEFONTAINE EN THELLE - NOAILLES NOVILLERS LES CAILLOUX - STE GENEVIEVE - VILLERS ST SEPULCRE	Traitement (station de Hermes) et collecte
	PONCHON + HERMES (CAB)	Traitement (station de Hermes)
	ST SULPICE	Traitement (station de St Sulpice) et collecte
	CROUY EN THELLE - ERCUIS - FRESNOY EN THELLE - MESNIL EN THELLE - MORANGLES - NEUILLY EN THELLE	Traitement (station du Mesnil) et collecte
	3 / Ponchon	Collecte
4 / St Felix	ST FELIX	Collecte
5 / Villers SSL	BLAINCOURT LES PRECY - PRECY SUR OISE - VILLERS SS SAINT LEU + ST LEU d'ESSERENT (ACSO)	Traitement (station de Villers ss St Leu) et collecte
6 / AngyBala.	ANGY et BALAGNY SUR THERAIN + BURY et MOUY (CCPC)	Traitement (station de Mouy) et collecte
7 / Cauv.	CAUVIGNY	Traitement (station de Cauvigny) et collecte
8 / Cires	CIRES LES MELLO - MELLO + MAYSEL (ACSO)	Traitement (station de Cires) et collecte

Sigles des collectivités :

- **CCPC** : Cté de communes du Pays du Clermontois ;
- **ACSO** : Cté d'Agglomération Creil Sud Oise ;
- **CAB** : Cté d'Agglomération du Beauvaisis.

II- Les indicateurs du service de l'assainissement collectif

Les indicateurs du service de l'assainissement ont été mis en place afin de proposer une vision de l'ensemble du service. Ils ont été définis réglementairement (cf. ci-dessous). Sur le site www.services.eaufrance.fr peuvent être retrouvées les informations relatives à la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs.

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19, dont 4 indicateurs descriptifs :

Thème	Type	Code	Libellé
Abonnés	Indicateur descriptif	D201.0	Population desservie par un réseau de collecte des eaux usées
		D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³
Abonnés	Indicateur de performance	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
		P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers
		P258.1	Taux de réclamations
Gestion financière	Indicateur de performance	P207.0	Nombre et montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité
		P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
		P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
Collecte	Indicateur de performance	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
		P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte

Thème	Type	Code	Libellé
Boue	Indicateur descriptif	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
Réseau	Indicateur descriptif	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau
Épuration de	Indicateur de performance	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
		P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
		P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration
Boue	Indicateur de performance	P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes
Réseau	Indicateur de performance	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
		P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau
		P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

III- Les données des services d'assainissement de Thelloise

N° DE CONTRAT	INDICATEURS					
			D201.0			D202.0
	Délégataire DSP	Date de fin de contrat	Population desservie	Nombre d'abonnés	Volume facturé (m ³ /an)	Autorisations de déversement
1 PRINCIPAL	VEOLIA	31/12/2029	28 878	13 150 *	1 217 530	0
2 Mesnil	SUEZ	01/03/2026	10 686	4 436	329 303	2
3 Ponchon	VEOLIA	31/03/2026	1 155	428	24 572	0
4 St Felix	VEOLIA	31/03/2026	627	233	19 774	0
5 Villers SSL	SUEZ	31/12/2029	6 981	2 820	243 590	6
6 AngyBala.**	SUEZ	17/12/2031	11 122	4 464	398 351	2
7 Cauv.	VEOLIA	31/12/2034	1 667	546	42 977	0
8 Cires	VEOLIA	30/06/2035	4 877	1 805	196 522	0

* Chiffre en cours de consolidation par l'exploitant.

** Données globales pour l'ensemble du SIVOM ABBM.

N° DE CONTRAT	INDICATEURS		
	D204.0	P257.0	P258.1
	Prix TTC du service €/m³	Taux d'impayés	Taux de réclamation
1 PRINCIPAL	(ci-contre)	2,40	0,55
2 Mesnil	3,97	2,31	0,45
3 Ponchon	4,95	2,35	2,34
4 St Felix	3,40	1,15	4,29
5 Villers SSL	1,95	4,19	0
6 AngyBala.	4,71	3,52	0
7 Cauvigny	3,75	1,51	0
8 Cires	2,69	2,60	1,66

Tarifs de l'assainissement du contrat principal

Commune	Tarif en €/m³ TTC
BERTHECOURT - HONDAINVILLE NOAILLES - THURY SOUS CLERMONT	3,43
ABBECOURT - LACHAPELLE SAINT PIERRE - MORTEFONTAINE EN THELLE - NOVILLERS LES CAILLOUX - ULLY SAINT GEORGES - SAINTE GENEVIEVE - SAINT SULPICE - VILLERS SAINT SEPULCRE	4,42
BORAN SUR OISE	2,80
CHAMBLY*	2,61

* y compris part traitement (SIAPBE)

N° DE CONTRAT	INDICATEURS								
	Linéaire		P201.1	P202.2B	P203.3	P251.1	P252.2	P 253.2	P255.3
	Réseau séparatif (km)	Réseau unitaire (km)	Taux de desserte	Indice de connaissance	Conformité de la collecte	Taux de débordement	Pts noirs (/100 km)	Tx de renouvellement	Connaissance des rejets
1 Principal	179,96	6,44	100	100	OUI / NON*	0	1,67	0,29	100
2 Mesnil	42,81	9,59	100	25	OUI	0	0	1,11	110
3 Ponchon	11,15	0	100	98	OUI	0	0	0	20
4 St Felix	5,56	0	100	99	OUI	0	17,99	0	20
5 Villers SSL	35,18	0	100	25	OUI	0	0	0,44	110
6 AngyBala.	53,69	0	99	25	OUI	0	0	0	110
7 Cauv.	11,30	0	100	81	OUI	0	0	0	100
8 Cires	24,96	0	100	80	OUI	0	40,06	0,06	100

*Concernant le système d'assainissement de HERMES (contrat principal), l'exploitant n'ayant pas adressé l'ensemble des analyses réglementaires exigées sur certains ouvrages du système de collecte, ce dernier a été classé non-conforme. **Cela ne remet pas en cause la performance intrinsèque de l'ouvrage de traitement ou celle des ouvrages de collecte.**

IV- Présentation des ouvrages d'épuration

Station de traitement des eaux usées	Capacité (eq/hab)	Année de mise en service	Milieu récepteur	DBO ₅	DCO	MES	NGL	NTK	Pt (mg ou%)
ABBECOURT	1 500	2005	Ru d'Orgueil	17	80	30	20	9	2
BORAN SUR OISE	3 000	1992	Rivière Oise	25	90	30	18	12	2,5
CAUVIGNY	2 000	1995	Ru de Cires	25	90	30	10	3	2
CIRES LES MELLO	8 000	1983	Rivière Thérain	25	90	30	15	10	-
HERMES	20 000	2015	Rivière Thérain	25	90	30	15	8	1
HONDAINVILLE	2 200	2006	Rivière Thérain	25	90	30	15	-	30%
MESNIL EN THELLE	15 000	2010	Rivière Oise	25	90	30	18	10	2,5
MOUY	15 800	2010	Rivière Thérain	25	90	35	15	7,5	1
SAINT FELIX	600	1985	Rivière Thérain	25	125	30	-	20	-
SAINT SULPICE	1 000	2010	Ru d'Orgueil	25	90	30	15	10	40%
ULLY SAINT GEORGES	4 000	2004	Ru de Cires	25	90	30	15	10	2
VILLERS SOUS ST LEU	16 500	1995	Rivière Oise	25	90	30	15	10	2,5

Sigle	Signification	Sigle	Signification
DBO ₅	Demande biologique en oxygène	NGL	Azote global
DCO	Demande chimique en oxygène	NTK	Azote Kjeldhal
MES	Matières en suspension	Pt	Phosphore total

NB : Les performances épuratoires d'une station d'épuration doivent permettre de ne pas dépasser les concentrations de certains paramètres et ce, conformément aux prescriptions de son arrêté préfectoral d'autorisation. Les concentrations maximales (en mg par l) à ne pas dépasser sont donc différentes d'une station à l'autre (certaines stations n'ont pas de seuil concernant certains paramètres).

Station de traitement des eaux usées	INDICATEURS				
	P204.3	P205.3	D203.0	P206.3	P.254.3
	Conformité des équipements	Conformité de la performance	Quantité de boues produites (t MS)	Taux de boues conformes	Conformité des performances
ABBECOURT	OUI	OUI	12,5	100	100%
BORAN SUR OISE	OUI	OUI	17,5	100	100%
CAUVIGNY	OUI	OUI	14,4	100	100%
CIRES LES MELLO	OUI	OUI	39,0	100	100%
HERMES	OUI	OUI	212,7	100	100%
HONDAINVILLE	OUI	OUI	13,0	100	100%
MESNIL EN THELLE	OUI	OUI	190.2	100	100%
MOUY*	OUI	OUI	184,99	100	100%
SAINT FELIX	-	-	(lagune)	-	-
SAINT SULPICE	OUI	OUI	9,7	100	100%
ULLY SAINT GEORGES	NON	NON	43,9	100	100%
VILLERS SOUS ST LEU	OUI	OUI	175,42	100	100%

« lagune » : pas de production de boues - *Suivi réglementaire par le SIVOM ABBM (CCPC)

Remarques :

- Concernant les stations de ABBECOURT, HONDAINVILLE les ouvrages étaient antérieurement classés « non-conformes » car certains ouvrages particuliers de la station oui en amont de celle-ci ne faisaient pas l'objet de relevés de mesures. Les travaux ont été réalisés en 2024.
- Les travaux du même ordre doivent être réalisés sur la station d'ULLY en 2025. Celle-ci sera donc « conforme » pour l'exercice 2025. **Cela ne remet pas en cause la performance intrinsèque de l'ouvrage de traitement pour ce qui est des capacités d'épuration en 2024.**
- La station de SAINT FELIX a été mise hors service en fin d'année 2024 car la commune a été reliée sur la station de HERMES. Pour l'exercice 2025, la non-conformité disparaîtra donc avec l'arrêt de la station.

V- Données financières (investissements)

État de la dette du service			
Montant remboursé durant l'exercice en €, en capital	Montant remboursé durant l'exercice en €, en intérêts	Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	Durée d'extinction de la dette (indicateur P256.2) en année
1 362 400	544 752	18 735 819	7

Financement des investissements			Épargne brute annuelle (en €)
Montant financier des études en €	Montant financier des travaux en €	Subventions reçues en €	
149 790	1 298 525	415 820	2 867 632

VI- Factures-types

⇒ Cf. annexe 1.

VII- Montants des recettes d'exploitation

⇒ Cf. annexe 2.

VIII- Amortissements

Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été au global de :

1 757 727 €.

IX- Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Pour l'exercice 2024, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance. D'autre part, aucune somme n'a été abandonnée et/ou versée à un fonds de solidarité.

X- Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Néant.

XI- Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

La CCT poursuit les études et travaux règlementaires.

Les études diagnostiques périodiques aboutissent à des programmes d'actions. Les actions prioritaires sont intégrées au Plan Pluriannuel d'Investissement de la CCT (cf. ci-après).

Si des travaux sont à mener sur les réseaux situés en domaine public, un enjeu fort apparait lors des diagnostics : C'est celui du déversement dans les réseaux d'eaux usées d'eaux pluviales issues des domaines privés.

Aussi, sur des secteurs identifiés comme prioritaires, la CCT, avec ses exploitants, va proposer aux usagers un contrôle de conformité des raccordements en domaine privé.

XII- Présentation des programmes pluri-annuels de travaux

Thelloise poursuit donc la mise en œuvre de son Plan Pluriannuel d'Investissements. Suite aux diagnostics en cours, celui-ci sera alors amendé.

⇒ Cf. annexe 3

XIII- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)**ESTIMATION DE LA POPULATION CONCERNÉE PAR LE SERVICE**

L'indicateur D301.0 est estimée à environ 4000 habitants.

INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'indice D302.0 est de 80 points sur 120.

MODALITÉS DE TARIFICATION

Les tarifs concernant le délégataire sont indexés annuellement conformément au marché de prestation. La délibération fixant les différents tarifs aux usagers pour l'exercice est celle du 06/12/2023. Les prestations suivantes font l'objet d'un prix forfaitaire :

PRIX UNITAIRE EN € TTC PAR TYPE DE CONTRÔLE

Examen préalable de conception :	141,06
Vérification de l'exécution :	116,96
Contre-visite :	74,65
Contrôle périodique :	155,18
(Taux de TVA en vigueur de 10%)	

RECETTES ANNUELLES (EN € HT)

Le montant des recettes qui proviennent uniquement des contrôles est de 10 536 € TTC (chiffre attendu en fonction des contrôles réalisés par le prestataire).

TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'indice P301.3 est pour cette année de 63,8 %.

L'indicateur décrit ici uniquement la conformité des installations existantes (neuves et anciennes) contrôlées dans l'année :

$$\frac{\text{nombre d'installations « conformes »}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} \times 100 = \frac{44 \times 100}{69}$$

TRAVAUX RÉALISÉS ET PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE

Les travaux sont à réaliser par les propriétaires.

ANNEXES

Annexe 1- Modalités de tarification du service

Facture d'assainissement-type

Suivant le code général des collectivités territoriales, le RPQS doit proposer la présentation générale des modalités de tarification du service de l'assainissement.

L'utilisateur paye sa redevance via la facture d'eau. Certains aspects essentiels de celle-ci sont décrits ci-après.

Part variable / Part fixe

Pour chaque service public assainissement ou eau potable, la facture d'eau comporte en général une part fixe et une part proportionnelle à la consommation de l'abonné. Logiquement, les charges du service sont pour une partie significative indépendantes de la consommation d'eau de l'utilisateur et la mise en place d'une part fixe est donc légitime.

Part délégataire / Part collectivité

La part délégataire constitue la rémunération de la société exploitante pour la gestion du service public. Elles permettent de couvrir toutes les charges de celui-ci (moyens humains, moyens matériels, énergie,...). Les tarifs part délégataires sont définis par contrat mais évoluent chaque année selon une formule d'actualisation (avec des indices dépendant notamment du coût de l'énergie, de l'inflation, etc.)

Les tarifs part collectivité permettent de financer les dépenses restant à charge de la collectivité (études réglementaires, travaux d'investissements et remboursement d'emprunts principalement). Ils sont fixés ponctuellement par délibération de la collectivité gestionnaire. La dernière en date a été votée le 7 décembre 2022.

Communes	Part variable (€ HT / m ³)	Part fixe annuelle (€HT)
ANGY - BALAGNY SUR THERAIN	2,20	30,00
ABBECOURT - LACHAPELLE SAINT PIERRE - MORTEFONTAINE EN THELLE - NOVILLERS LES CAILLOUX - PONCHON - SAINT SULPICE - SAINTE GENEVIÈVE - ULLY SAINT GEORGES - VILLERS SAINT SEPULCRE		
BERTHECOURT - HONDAINVILLE - NOAILLES - SAINT FELIX - THURY SOUS CLERMONT		
CROUY EN THELLE - ERQUIS - FRESNOY EN THELLE - MESNIL EN THELLE MORANGLES - NEUILLY EN THELLE		
CAUVIGNY	0,30	20,00
BLAINCOURT LES PRECY - PRECY SUR OISE - VILLERS SOUS SAINT LEU		
BORAN SUR OISE	0,80	20,00
CHAMBLY	0,08	20,00
CIRES LES MELLO - MELLO	0,64	30,00

Les autres montants de redevances et taxes que l'utilisateur retrouve sur sa facture sont fixés par les organismes concernés (Agence de l'eau, Voies navigables de France pour les communes riveraines de l'Oise).

Autres tarifications

PFAC

Par ailleurs, par délibération en date du 24 mars 2022, la CCT a redélibéré sur son règlement de participation financière à l'assainissement collectif (PFAC), disponible sur le site de Thelloise. Le forfait de base pour un logement à usage d'habitation est de 5000 €.

PFB

Les participations aux frais de branchement (PFB) sont instaurées uniquement en cas de création de réseaux neufs. Leur montant est fixé, opération de travaux par opération de travaux, en fonction du marché public passé.

Factures-types par communes pour une consommation de 120 m³ par an

Les factures-types ci-après sont issues des Rapports Annuels des Déléataires. Le cas échéant, ces factures-types peuvent proposer des différences de présentation, voire des erreurs matérielles, ce qui fait que l'utilisateur ne retrouvera pas les chiffres présentés sur sa propre facture. Pour tout renseignement, tout usager peut contacter l'exploitant.

Pour les contrats VEOLIA ci-dessous :

- ✓ La colonne « prix » correspond à la part variable appliquée
- ✓ La ligne « abonnement » correspond à la part fixe.
- ✓ La colonne « montant » additionne les parts fixes et variables pour une consommation de 120 m³.

ABBECOURT – LACHAPELLE SAINT PIERRE – MORTEFONTAINE EN THELLE – NOVILLERS LES CAILLOUX – SAINT SULPICE – SAINTE GENEVIEVE – ULLY SAINT GEORGES – VILLERS SAINT SEPULCRE - CONTRAT PRINCIPAL (VEOLIA) :

Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix Au 01/01/2025	Montant Au 01/01/2024	Montant Au 01/01/2025	N/N-1
Part délégataire			196,99	184,89	-6,14%
Consommation	120	1,5408	196,99	184,89	-6,14%
Part syndicale			294,00	294,00	0,00%
Abonnement			30,00	30,00	0,00%
Consommation	120	2,2000	264,00	264,00	0,00%
Organismes publics			22,20	3,20	-85,59%
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau)	120	0,0267		3,20	
Modernisation du réseau de collecte	120		22,20		
Total € HT			513,19	482,09	-6,06%
TVA			51,32	48,21	-6,06%
Total TTC			564,51	530,30	-6,06%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3				4,42	

TVA : 10% du tout

BERTHECOURT – HONDAINVILLE – NOAILLES – THURY SOUS CLERMONT - CONTRAT PRINCIPAL (VEOLIA) :

	m ³	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
Collecte et dépollution des eaux usées			382,99	370,89	-3,16%
Part délégataire			196,99	184,89	-6,14%
Consommation	120	1,5408	196,99	184,89	-6,14%
Part collectivité(s)			186,00	186,00	0,00%
Abonnement			30,00	30,00	0,00%
Consommation	120	1,3000	156,00	156,00	0,00%
Organismes publics et TVA			62,72	40,61	-35,25%
Modernisation du réseau de collecte	120		22,20		
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau)	120	0,0267		3,20	
TVA			40,52	37,41	-7,68%
TOTAL € TTC			445,71	411,50	-7,68%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3				3,43	

TVA : 10% du tout

BORAN SUR OISE - CONTRAT PRINCIPAL (VEOLIA) :

BORAN SUR OISE	m ³	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
Collecte et dépollution des eaux usées			312,99	300,89	-3,87%
Part délégataire			196,99	184,89	-6,14%
Consommation	120	1,5408	196,99	184,89	-6,14%
Part collectivité(s)			116,00	116,00	0,00%
Abonnement			20,00	20,00	0,00%
Consommation	120	0,8000	96,00	96,00	0,00%
Organismes publics et TVA			57,11	33,61	-41,15%
Modernisation du réseau de collecte	120		22,20		
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau)	120	0,0267		3,20	
Voies Navigables de France	120	0,0000	1,32		
TVA			33,59	30,41	-9,47%
TOTAL € TTC			370,10	334,50	-9,62%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3				2,80	

CHAMBLY - CONTRAT PRINCIPAL (VEOLIA) POUR LA COLLECTE :

CHAMBLY	m ³	Prix au 01/01/2025	Montant au 01/01/2024	Montant au 01/01/2025	N/N-1
Collecte et dépollution des eaux usées			102,49	98,01	-4,37%
Part délégataire			72,89	68,41	-6,15%
Consommation	120	0,5701	72,89	68,41	-6,15%
Part collectivité(s)			29,60	29,60	0,00%
Abonnement			20,00	20,00	0,00%
Consommation	120	0,0800	9,60	9,60	0,00%
Organismes publics et TVA			34,67	13,32	-61,58%
Modernisation du réseau de collecte	120		22,20		
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau)	120	0,0267		3,20	
TVA			12,47	10,12	-18,85%
TOTAL € TTC			137,16	111,33	-18,83%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3				0,93	

Pris hors part traitement relative au SIAPBE (redevance assainissement composée d'une part fixe d'un montant de 6,00 € HT annuel par branchement et d'une part variable de 1,32 € HT par m³ consommé).

PONCHON - CONTRAT PRINCIPAL (part traitement) + CONTRAT SPECIFIQUE COLLECTE (VEOLIA) :

PONCHON Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix Au 01/01/2025	Montant Au 01/01/2024	Montant Au 01/01/2025	N/N-1
Part délégataire			248,44	242,56	-2,37%
Abonnement			19,80	20,08	1,41%
Consommation	120	1,8540	228,64	222,48	-2,69%
Part syndicale			294,00	294,00	0,00%
Abonnement			30,00	30,00	0,00%
Consommation	120	2,2000	264,00	264,00	0,00%
Organismes publics			22,20	3,20	-85,59%
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau)	120	0,0267		3,20	
Modernisation du réseau de collecte	120		22,20		
Total € HT			564,64	539,76	-4,41%
TVA			56,46	53,98	-4,39%
Total TTC			621,10	593,74	-4,41%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			5,18	4,95	-4,44%

Pour 2025 :

- ⇒ Part traitement (délégataire) : 0,9707 €/m³ (part variable) ;
 ⇒ Part collecte (délégataire) : 0,8833 €/m³ (part variable) + 20,08 € (part fixe).

SAINT FELIX - CONTRAT PRINCIPAL (part traitement) + CONTRAT SPECIFIQUE COLLECTE (VEOLIA) :

SAINT FELIX Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix Au 01/01/2025	Montant Au 01/01/2024	Montant Au 01/01/2025	N/N-1
Part délégataire			63,94	182,06	184,74%
Abonnement			25,78	26,44	2,56%
Consommation	120	1,2968	38,16	155,62	307,81%
Part communautaire			186,00	186,00	0,00%
Abonnement			30,00	30,00	0,00%
Consommation	120	1,3000	156,00	156,00	0,00%
Organismes publics			22,20	3,20	-85,59%
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau)	120	0,0267		3,20	
Modernisation du réseau de collecte	120		22,20		
Total € HT			272,14	371,26	36,42%
TVA			27,21	37,13	36,46%
Total TTC			299,35	408,39	36,43%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,49	3,40	36,55%

Pour 2025 :

- ⇒ Part traitement (délégataire) : 0,9707 €/m³ (part variable) ;
 ⇒ Part collecte (délégataire) : 0,3261 €/m³ (part variable) + 26,44 € (part fixe).

CAUVIGNY – CONTRAT SPECIFIQUE (VEOLIA) :

CAUVIGNY Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix Au 01/01/2025	Montant Au 01/01/2024	Montant Au 01/01/2025	N/N-1
Part délégataire			340,95	349,74	2,58%
Abonnement			39,20	40,20	2,55%
Consommation	120	2,5795	301,75	309,54	2,58%
Part communale			56,00	56,00	0,00%
Abonnement			20,00	20,00	0,00%
Consommation	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Organismes publics			22,20	3,20	-85,59%
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau)	120	0,0267		3,20	
Modernisation du réseau de collecte	120		22,20		
Total € HT			419,15	408,94	-2,44%
TVA			41,91	40,90	-2,41%
Total TTC			461,06	449,84	-2,43%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,84	3,75	-2,34%

CIRES LES MELLO & MELLO – CONTRAT SPECIFIQUE (VEOLIA) :

Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix Au 01/01/2025	Montant Au 01/01/2024	Montant Au 01/01/2025	N/N-1
Part délégataire			180,45	183,39	1,63%
Abonnement			42,76	43,46	1,64%
Consommation	120	1,1661	137,69	139,93	1,63%
Part communautaire			106,80	106,80	0,00%
Abonnement			30,00	30,00	0,00%
Consommation	120	0,6400	76,80	76,80	0,00%
Organismes publics			22,20	3,20	-85,59%
Performance des systèmes d'assainissement collectifs (agence de l'eau)	120	0,0267		3,20	
Modernisation du réseau de collecte	120		22,20		
Total € HT			309,45	293,39	-5,19%
TVA			30,94	29,34	-5,17%
Total TTC			340,39	322,73	-5,19%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,84	2,69	-5,28%

ANGY & BALAGNY SUR THERAIN - CONTRAT (SUEZ)

ASSAINISSEMENT	M3	Prix au 01/01/2024	Prix au 01/01/2025	Prix annuel P - 1	Prix annuel P	Evolution P/P-1
Part du délégataire						
				0,00	0,00	
Collecte et traitement	120	1,940	1,809	232,80	217,14	-6,7%
				0,00	0,00	
Part de la Collectivité						
Abonnement annuel		30,00	30,00	30,00	30,00	0,0%
Part CC Thelloise	120	2,200	2,200	264,00	264,00	0,0%
Organismes publics						
Redevance pour modernisation Réseaux de Collecte (Agence de l'eau)	120	0,1850	0,0000	22,20	0,00	-100,0%
Redevance performance Assainissement	120	0,0000	0,0267	0,00	3,20	
				0,00	0,00	
Sous total "assainissement" hors TVA en euros				549,00	514,34	
TVA à 5,5 %				0,00	0,00	
TVA à 7 %				0,00	0,00	
TVA à 10 %				54,90	51,43	
Total 120 m3 TTC en euros				603,90	565,78	
Soit le m3 TTC en euros				5,0325	4,7148	

CONTRAT BLAINCOURT LES PRECY – PRECY SUR OISE – VILLERS SOUS SAINT LEU (SUEZ)

ASSAINISSEMENT	M3	Prix unitaire au 01/01/2024	Prix unitaire au 01/01/2025	Prix annuel P - 1	Prix annuel P	Evolution N/N-1
Part du délégataire						
Abonnement annuel		0,00	0,00	0,00	0,00	
Consommation	120	1,266	1,152	151,92	138,24	-9,0%
Part CC Thelloise						
Abonnement annuel		20,00	20,00	20,00	20,00	0,0%
Consommation	120	0,3000	0,3000	36,00	36,00	0,0%
Organismes publics						
Redevance pour modernisation Réseaux de Collecte (Agence de l'eau)	120	0,1850	0,0000	22,20	0,00	-100,0%
Redevance performance assainissement	120	0,0000	0,0267	0,00	3,20	
Voies navigables de France	120	0,0110	0,0110	1,32	1,32	0,0%
Sous total "assainissement" hors TVA en euros						
				231,44	198,76	
TVA à 5,5 %						
				0,00	0,00	
TVA à 7 %						
				0,00	0,00	
TVA à 10 %						
				23,14	19,88	
Total 120 m3 TTC en euros						
				254,58	218,64	
Soit le m3 TTC en euros						
				2,122	1,822	

CONTRAT CROUY EN THELLE – ERCUIS -FRESNOY EN THELLE – LE MESNIL EN THELLE – MORANGLES – NEUILLY EN THELLE (SUEZ)

ASSAINISSEMENT	M3	Prix unitaire au 01/01/2024	Prix unitaire au 01/01/2025	Prix annuel P - 1	Prix annuel P	Evolution N/N-1
Part du délégataire						
Abonnement annuel		49,22	56,39	49,22	56,39	14,6%
Consommation	120	1,366	1,565	163,92	187,77	14,5%
Part de la Collectivité						
Abonnement annuel		30,00	30,00	30,00	30,00	0,0%
Consommation	120	1,3000	1,3000	156,00	156,00	0,0%
Organismes publics						
Redevance pour modernisation Réseaux de Collecte (Agence de l'eau)	120	0,1850	0,0000	22,20	0,00	-100,0%
Redevance performance Assainissement	120	0,0000	0,0267	0,00	3,20	
Sous total "assainissement" hors TVA en euros						
				421,34	433,36	
TVA à 5,5 %						
				0,00	0,00	
TVA à 7 %						
				0,00	0,00	
TVA à 10 %						
				42,13	43,34	
Total 120 m3 TTC en euros						
				463,47	476,70	
Soit le m3 TTC en euros						
				3,862	3,972	

Annexe 2- Recettes d'exploitation

Conformément au code général des collectivités territoriales, le RPQS doit stipuler les montants des recettes liées à la facturation du prix de l'eau ainsi que des autres recettes d'exploitation. Les extraits des Comptes Annuels de Résultat d'Exploitation (CARE) relatifs aux recettes sont présentés service par service ci-après (extraits des rapports annuels des délégataires) :

Collectivité: Q0011 - CC Thelloise DSP-Ass

Assainissement

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	707 924	1 281 236	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	591 997	1 283 954	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	115 927	- 2 718	
Exploitation du service	707 924	1 281 236	NS
Produits : part de la collectivité contractante	996 090	1 415 008	42,06 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	604 613	1 398 372	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	391 476	16 636	
Redevance Modernisation réseau	122 812	94 637	-22,94 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	68 520	98 692	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	54 292	- 4 054	
Collectivités et autres organismes publics	1 118 902	1 509 646	34,92 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	111 604	214 396	NS
Produits accessoires	0	207	NS

Collectivité: Q135A - CAUVIGNY DSP-ASS

Assainissement

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	122 131	134 379	10,03 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	120 885	130 096	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	1 245	4 284	
Exploitation du service	122 131	134 379	10,03 %
Produits : part de la collectivité contractante	23 775	23 788	0,05 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	24 973	24 004	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 1 198	- 217	
Redevance Modernisation réseau	7 673	8 128	5,93 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	7 702	7 923	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 29	205	
Collectivités et autres organismes publics	31 448	31 916	1,49 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	19 003	4 629	NS
Produits accessoires	123	182	47,97 %

Collectivité: Q155A - SIVOM CIRE LES MELLO DSP-ASS

Assainissement

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	289 192	306 720	6,06 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	278 925	293 436	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	10 267	13 283	
Exploitation du service	289 192	306 720	6,06 %
Produits : part de la collectivité contractante	177 391	178 083	0,39 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	174 929	174 589	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	2 462	3 494	
Redevance Modernisation réseau	35 906	36 370	1,29 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	35 290	35 303	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	615	1 067	
Collectivités et autres organismes publics	213 296	214 453	0,54 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	17 914	11 805	-34,10 %
Produits accessoires	358	548	NS

Collectivité: Q0071 - PONCHON ASST COLLECTIF**Assainissement**

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	37 062	29 919	-19,27 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	32 363	33 800	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	4 699	- 3 881	
Exploitation du service	37 062	29 919	-19,27 %
Produits : part de la collectivité contractante	49 125	- 44 724	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	52 881	- 105	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 3 756	- 44 619	
Redevance Modernisation réseau	- 1 874	0	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	1 016	0	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 2 890	0	
Collectivités et autres organismes publics	47 251	- 44 724	NS
Produits des travaux attribués à titre exclusif	3 235	3 924	21,30 %
Produits accessoires	89	97	8,99 %

Collectivité: Q574A - COMMUNE DE SAINT FELIX**Assainissement**

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	12 892	12 347	-4,23 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	12 378	12 254	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	514	93	
Exploitation du service	12 892	12 347	-4,23 %
Produits : part de la collectivité contractante	30 422	38 399	26,22 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	27 085	33 103	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	3 338	5 296	
Redevance Modernisation réseau	4 310	3 660	-15,08 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	4 129	3 715	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	182	- 55	
Collectivités et autres organismes publics	34 733	42 059	21,09 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	2 715	1 279	NS
Produits accessoires	50	77	NS

EX-SIAE – ASSAINISSEMENT

en Euros	2023	2024	Ecart en %
TOTAL	641 255	684 014	6,7%
Exploitation du service	435 146	495 656	13,9%
• Partie proportionnelle facturée	291 865	331 389	
• Conventions spéciales de déversement facturées	142 451	174 365	
• Variation de la part estimée sur consommations	829	-10 099	
Collectivités et autres organismes publics	176 136	171 716	-2,5%
• Part Collectivité	129 256	126 969	
• Redevance pour modernisation des réseaux de	44 235	42 329	
• Taxe sur les voies navigables	2 645	2 418	
Travaux attribués à titre exclusif	13 420	14 423	7,5%
• Branchements	13 420	14 423	
Produits accessoires	16 553	2 220	-86,6%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	869	849	
• Autres produits accessoires	15 684	1 370	

EX-SIA PLATEAU DU THELLE – ASSAINISSEMENT

en Euros	2023	2024	Ecart en %
TOTAL	1 486 337	1 422 143	-4,3%
Exploitation du service	698 308	763 285	9,3%
• Partie fixe facturée	210 341	235 132	
• Partie proportionnelle facturée	469 269	475 002	
• Variation de la part estimée sur consommations	18 699	53 150	
Collectivités et autres organismes publics	745 880	633 003	-15,1%
• Part Collectivité	680 429	573 458	
• Redevance pour modernisation des réseaux de	65 450	59 545	
Travaux attribués à titre exclusif	20 214	17 306	-14,4%
• Branchements	20 214	17 306	
Produits accessoires	21 936	8 549	-61,0%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	1 345	1 367	
• Autres produits accessoires	20 590	7 183	

SIVOM ABBM (dont ANGY & BALAGNY) – ASSAINISSEMENT

en Euros	2023	2024	Ecart en %
TOTAL	1 507 309	1 721 791	14,2%
Exploitation du service	607 548	695 461	14,5%
• Partie proportionnelle facturée	593 527	769 878	
• Conventions spéciales de déversement facturées	6 633	8 769	
• Variation de la part estimée sur consommations	7 388	-83 187	
Collectivités et autres organismes publics	872 949	1 003 514	15,0%
• Part Collectivité	811 189	932 137	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	61 760	71 377	
Travaux attribués à titre exclusif	3 591	3 925	9,3%
• Branchements	3 591	3 925	
Produits accessoires	23 221	18 892	-18,6%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	1 433	1 329	
• Autres produits accessoires	21 787	17 563	

Annexe 3- Présentation des programmes pluriannuels de travaux et études

Ce programme est réactualisé au vu de l'avancée des projets en cours et amendé au fur et à mesure de la finalisation par la Communauté de communes des études diagnostiques des systèmes d'assainissement concernés.

PROJET	2025	2026	2027	2028	
CIRES / MELLO - Étude diagnostique	(fin)				
Unité de collecte de Mesnil en Thelle - Étude diagnostique	(fin)				
SAINTE GENEVIÈVE - Étude diagnostique	(fin)				
ULLY - Équipement points A2 step n°1 et n°2	DSP				
SAINT SULPICE - STEP - traitement Phosphore	100 000				
CAUVIGNY - Réhabilitation réseaux (différentes rues)	190 000				
ANGY – Création de réseaux rue Tassain	100 000				
CHAMBLY - rue LAVOISIER interconnexion EU EP + rue LAVOISIER (2) - rue L'HOSPICE- rue BEFFROI - rue CARON	250 000				
BERTHECOURT rues DE GAULLE & CURIE - CHÂTEAU, LONGUEIL, CURIE, P-FONTAINE réhabilitation réseaux	MOE	620 000			
SAINT SULPICE - PR bout de brie + PR La Vallée + PR Crécy + PR Troussencourt - Traitement H2S (+- Mise en place de clôture)	MOE	400 000			
CHAMBLY - PR MOULIN A DRAPS - traitement H2S					
ULLY - PR CAVILLON - PR LOUISE - PR COUPIN - traitement H2S					
LACHAPELLE - PR CR4 - traitement H2S					
SAINT FELIX - Réhabilitation réseaux - Hameau de Fay	MOE	MOE	220 00	200 000	
VILLERS ST SEPULCRE - Rue Fresnoye - réhabilitation réseaux & déconnexion avaloir	MOE	MOE	100 000		
ANGY - Étude diagnostique		30 000	30 000		
BALAGNY - Étude diagnostique		30 000	30 000		
CAUVIGNY - Étude diagnostique		50 000	50 000		
NOAILLES - Étude diagnostique		50 000	50 000		
VILLERS ST SEPULCRE - PR Fresnoye - traitement H2S		MOE	50 000		
CIRES LES MELLO STEP - réhabilitation/reconstruction en fonction du résultat du diagnostic		MOE		1,5 M	
ABBECOURT - Rue de Montreuil Mattencourt - ITV		DSP			
ABBECOURT - Rue du chat Huant - Affaissement réseau		MOE			5 000
ULLY - Hameau de Cavillon - Accessibilité des regards		MOE			15 300
LACHAPELLE - Écurie du Bois Morel - Branchement public		DSP			
CHAMBLY – Dévoiement de réseau rue Becquerel					400 000
BLAINCOURT – PRECY – VILLERS - étude diagnostique		Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur		150 000	
060-200067973-20250925-250925-DC-102-DE					

Montants prévisionnels en € HT.

DSP : opération réalisée dans le cadre du contrat de DSP.

MOE : phase maîtrise d'œuvre conception.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20250925-250925-DC-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025

Affichage : 29/09/2025